

Règlement du concours

Diffusion de la Consultation Nationale Etudiante

Edition 2017

1. Déroulé du concours

- 1.1 Le concours de la Consultation nationale étudiante est ouvert à toutes les associations membres du Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (REFEDD).
- 1.2 Sont considérées comme membres du REFEDD les associations qui se sont inscrites sur le site Internet du REFEDD (onglet Devenir membre) et qui auront reçu un mail confirmant leur adhésion au REFEDD.
- 1.3 La participation au concours est gratuite.
- 1.4 Pour participer, les associations candidates doivent s'inscrire en envoyant un mail à consultation@refedd.org en renseignant le nom et prénom du contact, nom de l'association ainsi que le nom de l'université ou l'école à laquelle elle est affiliée. De plus, les associations candidates devront communiquer les noms et les liens de leur compte sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...) ainsi que leur site Internet le cas échéant. Il leur sera aussi demandé de choisir un nom pour leur équipe.
- 1.5 Chaque association ne pourra présenter qu'une seule équipe.
- 1.6 Seules les associations ayant envoyé un mail à consultation@refedd.org seront considérées comme participantes au concours.
- 1.7 Loïc Ingea, coordinateur de la Consultation nationale étudiante se chargera de la supervision du concours.
- 1.8 La remise des prix aura lieu lors d'un colloque de restitution des données de la Consultation Nationale Etudiante.
- 1.9 Tous les participants devront prendre connaissance du règlement.
- 1.10 Le vainqueur du concours sera l'association ayant remporté le plus de points.
- 1.11 Les points se calculent en fonction du type d'actions mises en place par l'association. Le barème des points est le suivant :
 - 1 publication sur les réseaux sociaux représente 5 points (10 points si 2 publications, etc),
 - 1 encart relais dans la newsletter de l'association représente 15 points,
 - 1 article sur le site des associations représente 20 points,
 - 1 événement dédié au remplissage du questionnaire représente 25 points,
 - enfin, 1 passage dans une radio ou une télévision locale représente 50 points.
- 1.12 Le gagnant du concours remportera un home trainer qui lui sera remis courant 2017.
- 1.13 Toutes les actions devront être justifiées par une preuve visuelle ou le tag du REFEDD sur les réseaux sociaux (Twitter : <https://twitter.com/REFEDD> ; Facebook : [RefeddREseau Français des Etudiants pour le Développement Durable](https://www.facebook.com/RefeddREseau-Français-des-Etudiants-pour-le-Développement-Durable) ; Instagram : <https://www.instagram.com/refedd.2.0/>).

2. Critères d'éligibilité

2.1 Les candidats doivent être des associations membres du REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable.

2.2 Les candidats doivent participer à la campagne de communication de la Consultation Nationale Etudiante jusqu'au terme de cette dernière, c'est-à-dire le 23 décembre 2016.

3. Critères éliminatoires

3.1 Toutes tentatives de tromperie des candidats pourront entraîner leur exclusion du concours.

3.2 Le non respect des critères d'éligibilité entraînera une exclusion du concours.